



MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

mairie@montmelard.fr – 03 85 50 22 16

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 2 JUIN 2026

Séance du 2 JUIN 2026, l'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin, à 20h, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

Présents : FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, RAVEAUD Marie-Pierre, CHEVRIER Océane, VOUILLON Benoît, CHARNAY Julien, BILLONNET Martine, TERRIER Benoît, FAURE Alice, ROUSSEAU Marie (suppléante) MARTIN Christelle

Excusé : NESME Eric (suppléant)

Convocation : Vendredi 29 mai 2026

Affichage : Vendredi 29 mai 2026

ORDRE DU JOUR

Mme le Maire propose 2 rajouts à l'ordre du jour :

- * **Délégation de signature aux adjoints**
- * **Changement de compteur des abonnés**
- ❖ Décision modificative budgétaire sur le budget eau après anomalie constatée
- ❖ Approbation des CFU
- ❖ Approbation des affectations de résultats
- ❖ Acquisition de parcelles
- ❖ Bornage d'une parcelle à proximité du réservoir
- ❖ Recrutement secrétaire de mairie
- ❖ Migration COSOLUCE
- ❖ Mise en place de la compétence périscolaire RPI DLO-Montmelard et tarification des services
- ❖ Renouvellement des tables de la salle des fêtes
- ❖ Lagunes
- ❖ Questions diverses

Secrétaire de séance : Marie-Pierre RAVEAUD

Décision modificative budgétaire sur le budget eau après anomalie constatée :

Une anomalie a été constatée par les services comptables après analyse des budgets transmis par la commune il s'avère qu'une écriture de transfert de section à section pour un montant négatif de 493,47€ est à régulariser. Une décision modificative budgétaire concernant le budget eau est donc à prendre en ce sens je vous propose donc d'inscrire :

Une dépense de fonctionnement au chapitre 023 pour 493,47 €

Une recette de fonctionnement au compte 7011 pour 493,47€

Une dépense d'investissement au compte 2157 pour 493,47 €

Une recette d'investissement au chapitre 021 pour 493,47€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE l'inscription des écritures suivantes :

Une dépense de fonctionnement au chapitre 023 pour 493,47 €

Une recette de fonctionnement au compte 7011 pour 493,47€

Une dépense d'investissement au compte 2157 pour 493,47 €

Une recette d'investissement au chapitre 021 pour 493,47€

Vote unanime : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Approbation des CFU

Mme le Maire quitte la salle du Conseil. Jacques CHORIER présente la réalisation de l'exercice budgétaire 2025 et les propositions budgétaires à soumettre au vote pour l'exercice 2026 pour le budget principal de la commune et pour les budgets annexes.

MAIRIE DE MONTMELARD - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	315 786,77	308 968,89	624 755,66
	Recettes réalisées (1)	B	86 187,87	327 548,88	413 736,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	236 228,63	525 694,17	761 922,80
	Dépenses réalisées (1)	E	70 903,87	266 875,71	337 779,58
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	15 284,00	60 673,17	75 957,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-79 558,14	216 725,28	137 167,14
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-64 274,14	277 398,45	213 124,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-64 274,14	277 398,45	213 124,31

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

MAIRIE DE MONTMELARD - BUDGET EAU - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	101 660,31	80 419,28	182 079,59
	Recettes réalisées (1)	B	98 737,12	87 658,65	186 395,77
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	130 234,28	103 497,71	233 731,99
	Dépenses réalisées (1)	E	46 464,50	88 273,70	134 738,20
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	52 272,62	-615,05	51 657,57
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	28 573,97	23 078,43	51 652,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / déficit	G + H	80 846,59	22 463,38	103 309,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	80 846,59	22 463,38	103 309,97

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	17 730,00	21 277,00	39 007,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	17 731,00	17 731,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	13 464,99	21 277,00	34 741,99
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	17 731,00	17 731,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-4 265,01	0,00	-4 265,01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-4 265,01	17 731,00	13 465,99
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-4 265,01	17 731,00	13 465,99

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE l'approbation du Compte Financier Unique 2025 budget communal
DECIDE l'approbation du Compte Financier Unique 2025 budget eau
DECIDE l'approbation du Compte Financier Unique 2025 budget lotissement

Vote unanime : **11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Approbation d'affectations des résultats

Les affectations de résultat de l'exercice 2025 aux budgets 2026 se décomposent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

PROPOSITION DE REPRISE AU BUDGET 2026			
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
C/ 001 Résultat d'investissement reporté		64 274,14 €	0,00 €
C/ Restes à réaliser		(,00 €)	0,00 €
C/ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			64 274,14 €
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
C/ 002 Résultat de fonctionnement reporté		(,00 €)	213 124,31 €
C/ Restes à réaliser		(,00 €)	0,00 €
			64 274,14 €

NB: Titre de recette(avec les centimes des vote du budget merci) à l'article 1068, en 2026, pour la somme de ==>
 SVP n'attendez pas et émettez le titre dès après le vote du budget 2024 Merci aussi de joindre la délibération certifiée exécutoire d'affectation

82500-ETAT DE SITUATION DE L'EXERCICE CLOS 2025.xls82500

08.41.21

BUDGET EAU

PROPOSITION DE REPRISE AU BUDGET 2026			
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
C/ 001 Résultat d'investissement reporté		(,00 €)	80 846,59 €
C/ Restes à réaliser		(,00 €)	0,00 €
C/ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			0,00 €
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
C/ 002 Résultat de fonctionnement reporté		(,00 €)	22 463,38 €
C/ Restes à réaliser		(,00 €)	0,00 €
			0,00 €

NB: Titre de recette(avec les centimes des vote du budget merci) à l'article 1068, en 2026, pour la somme de ==>
 SVP n'attendez pas et émettez le titre dès après le vote du budget 2024 Merci aussi de joindre la délibération certifiée exécutoire d'affectation

82500-ETAT DE SITUATION DE L'EXERCICE CLOS 2025.xls82520

08.41.25

BUDGET LOTISSEMENT

PROPOSITION DE REPRISE AU BUDGET 2026			
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Ci 001 Résultat d'investissement reporté		4 265,01 €	0,00 €
Ci Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
Ci 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			0,00 €
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Ci 002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €	17 731,00 €
Ci Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
N.B. : Titre de recette (avec les centimes dès vote du budget merci) à l'article 1068, en 2026, pour la somme de ==>			0,00 €
SVP n'attendez pas et émettez le titre dès après le vote du budget 2024 Merci aussi de joindre la délibération certifiée exécutoire d'affectation			

82500-ETAT DE SITUATION DE L'EXERCICE CLOS 2025.xls82510

08:41:23

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE l'approbation d'affectation résultats 2025 budget commune
- DECIDE l'approbation d'affectation résultats 2025 budget eau
- DECIDE l'approbation d'affectation résultats 2025 budget lotissement

Vote unanime : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acquisition de Parcelles :

Dans le cadre de la protection des périmètres de captages de l'eau, la commune a l'opportunité de se porter acquéreur de la parcelle AP 23 à proximité des sources des vernes.

La parcelle AP 23 mesure 4698 m2, elle est limitrophe aux parcelles AP 22, 216 et 215 appartenant à la commune.

Cette acquisition permettrait à la commune d'avoir un parcellaire cohérent pour l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en exploitation des sources des vernes.

Pour la suite de l'exploitation et de l'entretien des sources et de la station de pompage, il faudrait envisager la création d'un chemin privé. La cession d'une bande de terrain sur la parcelle AP 35 appartenant à Mr Chorier peut être envisagée, pour accéder plus facilement à la parcelle AP 22, où pourrait se situer la future station de pompage. Un chemin pour accéder à l'ensemble des ouvrages est évoqué, facilitant l'accès. Le chemin actuel est en très mauvais état.

La parcelle AP 23 est composée de taillis sans réelle valeur, celle-ci appartient à Monsieur Michel MARGAIN ? il pourrait être envisagé de demander à Mr Marmoud (exploitant forestier sur la commune) si l'exploitation de ces bois pour faire des plaquettes l'intéresse.

Le prix de vente de la parcelle AP 23 est fixé à 1000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la parcelle AP 23 au prix de 1 000 €.

Vote unanime : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Dans le cadre des aménagements de points d'apport volontaire il a été convenu avec la SCI Terra Nova de l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle afin d'y aménager un point d'apport volontaire à Longverne.

L'aménagement a été réalisé avec l'accord du propriétaire Monsieur Jacques CHORIER. Il convient maintenant de régulariser l'acte de propriété. La société SCI Terra Nova cède la partie de la parcelle AI 183 à la commune pour un prix de 100€ pour une superficie de 89 m².

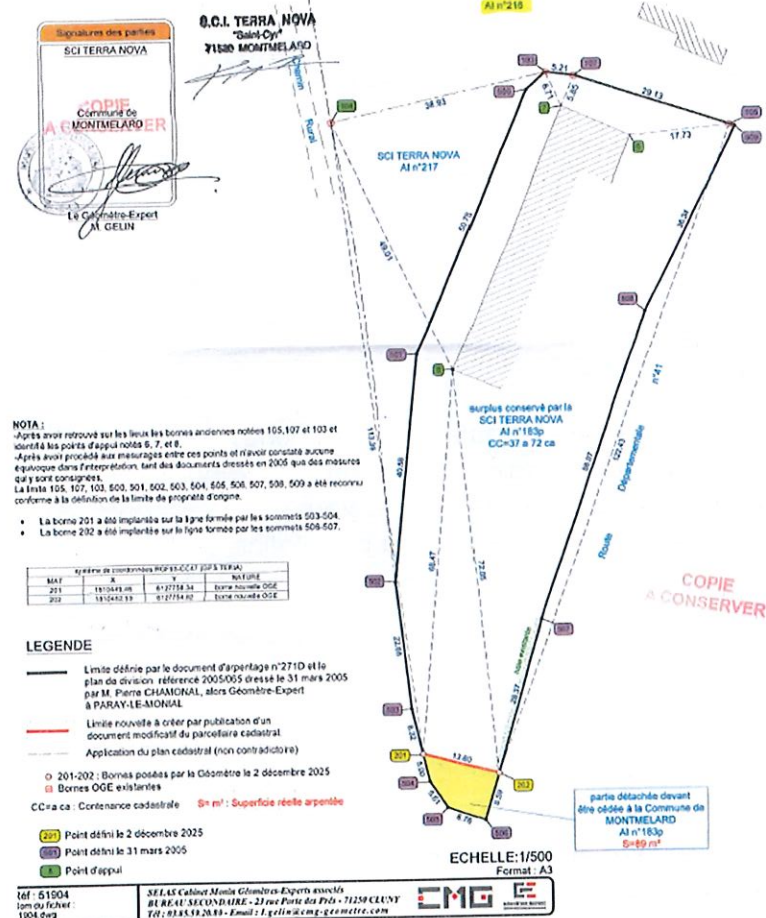
Commune de MONTMELARD (/ 1)

Propriété de la SCI TERRA NOVA

PLAN DE DIVISION

Section AI - Lieu-dit : "Haut du Temps"

Division en date du 2 décembre 2025



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'acquérir la parcelle AI 183 au prix de 100 €.**

Vote unanime : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acquisition parcelle JANDARD D 612 :

Afin de régulariser l'acquisition de la parcelle D 612, le notaire à demander une délibération donnant délégation de signature aux adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DONNE délégation de signature aux adjoints
DONNE délégation de signature à Monsieur Jacques CHORIER afin de pouvoir finaliser
l'acquisition de la parcelle D 612 et transmission à Madame Blandin

Vote unanime : **11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Bornage d'une parcelle à proximité du réservoir

Afin d'éviter tous litiges qui pourraient voir le jour avec les propriétaires voisins de la parcelle AO 235, un bornage contradictoire serait opportun.
le cabinet de géomètre GELIN pourrait rechercher deux bornes suivant le devis présenté par

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE le devis du géomètre GELIN pour le bornage de la parcelle AO 235 d'un montant de
1 334,00 €.

Vote unanime : **11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Recrutement d'une secrétaire de mairie

La Secrétaire en poste mise à disposition par la Communauté de Communes ne souhaite pas reconduire son contrat. Le dernier jour de présence en mairie a été constaté vendredi matin. Un recrutement est conduit par la Communauté de communes. Des rendez-vous sont fixés pour le 8 juin. Une information sera publiée sur les différents réseaux afin d'avertir la population de l'absence de permanence aux jours et heures habituels.

Migration cosoluce

La migration vers cosoluce est en cours. Un accompagnement téléphonique est prévu jeudi matin en présence de Marie-Pierre Raveaud et Laure Fleury afin de démarrer avec le nouveau logiciel. Le démarrage se fera sur 1PC portable de la mairie il a été noté dans les prérequis une incompatibilité entre Windows 7 et l'accès au logiciel. Il est donc nécessaire de prévoir en urgence l'acquisition d'un nouveau matériel informatique. La somme étant inscrite au budget Madame le Maire demande l'accord du Conseil pour effectuer le renouvellement du matériel.

Il y a par ailleurs dès cette semaine 2 mariages à organiser. La reprise des nouveaux éléments d'état civil se fera avec le service technique Cosoluce.

Mise en place de la compétence périscolaire sur le RPI Dompierre les Ormes / Montmelard et tarification des services

Des contraintes budgétaires pesant sur le budget SEJ de la Communauté de Communes le budget, il a été décidé en fin d'année 2025 de déléguer la compétence périscolaire aux communes membres.

La compétence reste aux mains de la Communauté de Communes en ce qui concerne l'accueil des mercredis et des vacances scolaires .

Ainsi dès la rentrée de septembre 2026, les communes ou les Sivos sont chargés d'organiser les services afin d'être en mesure d'accueillir les enfants avant et après l'école.

Les commissions scolaires des 2 communes Dompierre les Ormes et Montmelard se sont réunis. Il a été fixé les modalités tarifaires suivantes

	tarif retenu		
	nbre	heure	
	mois		total facturé
MATIN	74	3,00 €	222,00 €
SOIR	204	5,00 €	1 020,00 €
Tarif journée	100	8,00 €	800,00 €
TARIF SOIR - D'1 heure ?			
recette			2 042,00 €

Accueil d'urgence - de 48 h avant : 1€ le matin et 1 € le soir et dans la limite des soirs - inscription auprès de la mairie de DLO

Tarif avec gouters fournis par la famille

Les documents liés à l'inscription et aux informations sanitaires des enfants sont en train d'être élaborés et seront transmis prochainement aux parents. Il convient de délibérer pour fixer les tarifs avant de les communiquer aux familles.

Il est proposer que la facture se fera à N+1 (année scolaire)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE les tarifs suivants :

* matin 3,00 €

* soir 5,00 €

* journée 8,00 €

ACCEPTE que la facturation sera faite à N+1

Vote unanime : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Renouvellement des tables de la salle des fêtes

Après constatation, dans les derniers mois en plusieurs occasions, du mauvais état des tables de la salle des fêtes et il est envisagé de les renouveler. Jacques CHORIER s'est chargé de faire de premières recherches, elles sont présentées.

Après avoir étudié les devis présentés, il a été décidé de regarder d'autres modèles en portant l'attention sur la taille des tables. Il conviendra de mesurer les tables actuelles afin d'avoir des tarifs lors du prochain conseil municipal.

Lagunes

Le nouveau Vice Président de la Communauté de Communes chargé de l'assainissement a interpellé Madame le Maire sur une défaillance des lagunes à Montmelard.

Un premier échange téléphonique a eu lieu entre Jacques CHORIER et Monsieur DELORME. Un rendez sur place sera toutefois à prévoir avec les services techniques.

Changement de compteur des abonnés

Le service d'eau potable de la commune compte 240 abonnés

Un compteur devrait être vérifié à minima tous les 10 ans

Il devrait donc être démonté et envoyé chez le fabricant pour contrôle

Il est plus simple de le changer au moment de la relève de consommation au mois de juillet pour simplifier la gestion administrative du changement d'index (facturation Aout / remise à zéro de l'index)

Jacques CHORIER présente le programme de renouvellement à l'ensemble du Conseil.

Coût du programme : 1 273.32 € pour l'achat des compteurs + temps agent

Le Conseil Municipal donne son accord sur la proposition de Jacques CHORIER.

Questions diverses

Les travaux du quai de chargement à Combrenot doivent reprendre le 20 juin par S BALLAND (prévoir 15 jours - +/- et Guillaume sur le chantier

Lors de la tonte à St Cyr, la courroie du tracteur tondeuse loué a cassé ne permettant pas de terminer celle-ci. Une réflexion est à mener sur l'achat de matériel.

La mutualisation de la faucheuse avec Dompierre-les-Ormes nécessiterait la mise en place d'un planning.

Christelle MARTIN demande si les chemins de randonnées seront faits. Il est signalé un marquage à refaire sur le circuit MD1 après la coupe d'un arbre.

L'entreprise THIVENT doit établir un devis concernant les travaux de voirie communautaire : Il a été demandé d'intervenir sur : Vauzelle, voirie vers le moulin : en attente de devis

Monsieur MACHILLOT souhaite faire un ravalement de façade et en même temps résoudre un problème d'infiltration sur le mur qui longe le massif de fleurs : Monsieur THOMAS Thierry doit se rendre sur les lieux avec l'entreprise BALLAND afin d'identifier les travaux à réaliser et de convenir de la prise en charge de ceux-ci avec Monsieur MACHILLOT. Par la même occasion, il conviendra de se rendre chez Monsieur AUVINET afin d'envisager les travaux possibles pour remédier aux problèmes d'infiltration d'eau dans leur mur (RDV prévu le 3/06).

Le véhicule n'est pas passé au contrôle, il faut le ramener au garage pour réaliser les réparations préconisées avant début juillet. Nous sommes en attente d'un devis du carrossier

Problème de climatisation sur le tracteur. Un rendez-vous a été pris au garage MARTINOT.

Problème de 2 radiateurs qui fuient chez Monsieur BARRAL: L'entreprise Sombardier doit nous transmettre un devis.

Les jeux ont été réparés à st Cyr

Un devis de la Société SEDI pour le renouvellement des drapeaux et de l'isoloir est présenté. Le conseil municipal accepte le devis pour un montant de 669,60 €.

Réponses à faire à MR DURY pour la demande d'abattage de l'arbre vers la maison Jones et ainsi que vers Mmes BESSERVE.

L'entreprise Sombardier vient le 10 juin avec son fournisseur pour envisager le changement de la VMC à l'école : Monsieur Thierry THOMAS le recevra

Une demande a été formulée par les scouts pour être accueillis en juillet dans les bois de Rambuteau : ils ont pour habitude d'installer des tables à feu considérées comme des barbecues. Ils souhaitent l'autorisation de la commune. Les conditions météo ne permettront pas d'accéder à leur demande.

Appel de la commune de Gibles concernant le projet Eolien.

Demande de village solidaire pour présenter l'association au Conseil.

Composition Commission Electorale : Marie-Pierre RAVEAUD recontacte le Tribunal Judiciaire et la Préfecture pour les modalités de sélection

Convocation pour le Conseil du vendredi 5 juin pour la désignation de l'électeur aux Sénatoriales.

Visite réseau d'eau et ouvrages : Jacques CHORIER propose les 12 ou 26 juin

Reprise de concessions : la somme est inscrite au budget. Marie-Pierre RAVEAUD va demander des renseignements complémentaires à l'entreprise ANCELLE, à savoir : date prévisionnelle du début des travaux ainsi que la durée de ceux-ci.

Prochain conseil 7 juillet à 20 h

La séance est levée à 23h30

Secrétaire de séance

Marie-Pierre RAVEAUD



Le Maire

Laure FLEURY

